

**DEPARTEMENT DE LA
CHARENTE MARITIME**

**ARRONDISSEMENT
DE ROCHEFORT**

CANTON DE ROYAN

COMMUNE DE ROYAN

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

L'An mil neuf cent quatre vingt onze le 15 JANVIER à 18 heures 30
Le Conseil Municipal, légalement convoqué s'est réuni à la Mairie, en
séance publique, sous la présidence de Monsieur MOST Philippe, Maire.

DATE DE CONVOCATION

9 JANVIER 1991

DATE D'AFFICHAGE

9 JANVIER 1991

ETAIENT PRESENTS : MM. MOST, Maire, LE GUEUT, HUGENDOBLER, CANDAU,
BERLAND, BOISNARD, GAUGUIN, GAVEN, MMES LISION, MONTRON Adjoints.
MLLE BARRAUD-DUCHERON, MM. BENOIT, BUJARD, CHABANEAU, COASSIN,
DINDINAUD, MME FONTAN, MM. GUEZENNEC, LACOTTE, MARCONI, MONNARD, MME
PELTIER, MM. QUENTIN, REVOLAT, SABATHIER, TAP Conseillers formant la
majorité des membres en exercice.

ETAIENT REPRESENTES : M. ALCHE par M. LE GUEUT
M. BARON par M. BUJARD
M. MOULINEAU par M. MARCONI
MME PARROU par M. CHABANEAU

ABSENTS : MM. ALONSO, BARRIERE

Nombre de Conseillers
en exercice : 32
Nombre de Présents : 26
Nombre de Votants : 30

Mademoiselle BARRAUD-DUCHERON a été élue Secrétaire de
Séance.

OBJET : CRIEE AU PORT DE ROYAN

Avenant n° 1 Société GABOREAUD
Avenant n° 1 Société PITEL
Avenant n° 1 Société MANDIN PALISSIER

VOTE : UNANIMITE.

La Ville de ROYAN a procédé à l'extension de la chambre froide de la criée, ainsi qu'à la construction d'une machine à glace.

Il s'avère indispensable, pour la bonne exécution des travaux, de procéder à la passation de trois avenants, respectivement avec la Société GABOREAUD, la Société PITEL et la Société MANDIN PALISSIER, pour des montants respectifs de :

- GABOREAUD	12.122,69 Frs TTC
- PITEL	40.660,95 Frs TTC
- MANDIN PALISSIER	19.142,99 Frs TTC

Ces avenants correspondent aux travaux demandés par la Direction de la criée et le Maître d'Oeuvre :

- GABOREAUD : confection de socles béton
ragréage socles et joints mastic
cadre laiton
- PITEL : fondations spéciales
dalle de répartition de socle machine à glace
modification de la chambre froide
- MANDIN : renforcement de l'alimentation générale
remplacement du disjoncteur

LE CONSEIL MUNICIPAL

- OUI l'exposé de M. le Rapporteur
- VU les marchés en date du 23 AVRIL 1990 conclus entre la Ville de ROYAN et la Société GABOREAUD, la Société PITEL et la Société MANDIN PALISSIER d'un montant respectif de :

- Société GABOREAUD	54.816,92 Frs TTC
- Société PITEL	1.309.117,80 Frs TTC
- Société MANDIN PALISSIER ...	65.719,70 Frs TTC

- VU les projets d'avenants établis par M. QUENTIN maître d'oeuvre
- VU l'avis de la Commission des Travaux réunie le 11 JANVIER 1991
- APRES en avoir délibéré

.../...

D E C I D E

- d'approuver l'avenant n° 1 au marché conclu entre la Ville de ROYAN et la SOCIETE GABOREAUD de 12.122,69 Frs TTC, portant le montant du marché de 54.816,92 Frs TTC à 66.939,61 Frs TTC
- d'approuver l'avenant n° 1 au marché conclu entre la Ville de ROYAN et la SOCIETE PITEL de 40.660,95 Frs TTC, portant le montant du marché de 1.309.117,80 Frs TTC à 1.349.778,75 Frs TTC
- d'approuver l'avenant n° 1 au marché conclu entre la Ville de ROYAN et la SOCIETE MANDIN PALISSIER de 19.142,99 Frs TTC, portant le montant du marché de 65.719,70 Frs TTC à 84.862,69 Frs TTC
- d'autoriser M. le Maire, ou M. le Premier Adjoint agissant par délégation, à signer lesdits avenants
- d'imputer la dépense correspondante, sur les inscrits inscrits au budget annexe du PORT 1991 (report de crédit 1990) article 232.028

Fait les jour, mois et an susdits
Ont signé le Registre
MM. Les Membres Présents

Pour extrait conforme
Pour le Maire,
Le Premier Adjoint,

H. LE GUEUT

Déposé à la S/Prefecture de Rochefort
le 24 Janvier 1991
Application Loi N°82213 du 2 Mars 1982
Certifié Conforme
Mairie de Royan
Par délégation du Maire
Le Secrétaire Général Adjoint